

REUNION du CONSEIL MUNICIPAL du 22 Mars 2022

~~~~~

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-deux mars, à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune d'Avrillé dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Salle annexe de la mairie, sous la présidence de Françoise FONTENAILLE, Maire.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 14

Date de convocation du Conseil Municipal : 16 Mars 2022

PRESENTS : Mme FONTENAILLE Françoise, M. BERTIN Jean-Michel, Mme BOUHIER Aurore, M. CAYEUX Philippe, Mme POULIT Brigitte, Mme SABATTIER Valérie, M. BERNARD Freddy, Mme RENAUDEAU Laurence, M. ROY Damien, Mme CHAIGNEAU Staicy.

EXCUSES : Mme LOCATELLI Giulia et Mme MOREAU Catherine

NON EXCUSES : M. COEURET Jean-Michel et Mme RAVON Tatiana

Mme BOUHIER Aurore est désignée secrétaire.

La lecture du dernier procès-verbal est faite et adoptée à l'unanimité des membres présents.

~~~~~

Dél : 2022/011- Objet : Convention SyDEV - Effacement de Réseaux Rue du Bois Vilais

Madame le Maire expose au Conseil Municipal que le Syndicat Départemental d'Energie et d'Equipement de la Vendée (SyDEV) a fait connaître le montant des participations qui doivent être versées pour les travaux d'effacements de réseaux liés au programme SDTAN 2 Rue du Bois Vilais : 37 781 € et les travaux d'éclairage public : 16 637 € en application des décisions du Comité Syndical.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé de Madame le Maire, et vu la demande du Syndicat, à l'unanimité

✚ **Décide** de verser au Syndicat Départemental d'Energie et d'Equipement de la Vendée (SyDEV), les sommes de :

- 37 781 € pour l'effacement de réseaux
- 16 637 € pour l'éclairage public

✚ **Dit** que les sommes correspondantes seront inscrites au budget

✚ **Autorise** Madame le Maire ou son représentant à signer les conventions et tous documents avec le Syndicat.

~~~~~

### **Dél : 2022/012 – Objet : Convention SyDEV - Effacement de Réseaux Rue des Menhirs**

Madame le Maire expose au Conseil Municipal que le Syndicat Départemental d'Energie et d'Equipement de la Vendée (SyDEV) a fait connaître le montant des participations qui doivent être versées pour les travaux d'effacements de réseaux liés au programme SDTAN 2 Rue des Menhirs : 38 085 € et les travaux d'éclairage public : 11 569 € en application des décisions du Comité Syndical.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé de Madame le Maire, et vu la demande du Syndicat, à l'unanimité

✚ **Décide** de verser au Syndicat Départemental d'Energie et d'Equipement de la Vendée (SyDEV), les sommes de :

- 38 085 € pour l'effacement de réseaux
- 11 569 € pour l'éclairage public

✚ **Dit** que les sommes correspondantes seront inscrites au budget

✚ **Autorise** Madame le Maire ou son représentant à signer les conventions et tous documents avec le Syndicat.

~~~~~

Dél : 2022/013- Objet : Modification du tracé et cession d'une parcelle – chemin de la Chagnolière

Mme le Maire indique que lors de la réunion du 25 Juillet 2008 les membres du conseil municipal ont émis un avis favorable à la modification du tracé du chemin de la Chagnolière sous conditions que le nouveau chemin soit refait à l'identique de l'existant et que tous les frais engendrés soient à la charge des demandeurs. Le bornage a été effectué et pour différentes raisons, la modification du tracé, échange de parcelle A2901 avec A2887, n'est pas acté.

Mme le Maire dit qu'elle a reçu les futurs acquéreurs de la maison, qui souhaitent régulariser cet échange et demande d'y inclure la parcelle A 2900 d'une contenance de 61 m2, appartenant à la commune ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Accepte l'échange de la parcelle A 2901 contre la parcelle A2887, qui est le nouveau tracé du chemin
- Cède pour l'euro symbolique la Parcelle A2900, d'une contenance de 61 m2, appartenant à la commune aux futurs acquéreurs.
- Dit que tous les frais seront à la charge des demandeurs.
- Autorise, le Maire ou son représentant à signer tous documents relatifs à cette affaire

~~~~~

**Décision du Maire en vertu de l'article L.2122-22 du CGCT (délégations du Conseil Municipal) :**

Droits de préemption Urbain :

- Une maison et deux terrains 990, Chemin de Beauchêne (Sections A899, A900, A902) – pas de préemption
- Lot 20, Les Jardins de César (Section B1790) – pas de préemption
- Terrain, Rue du Camp de César (Section AA292) – pas de préemption
- Maison 16, Rue du Chêne (Section AC14) – pas de préemption
- Deux terrains, Avenue de Lattre de Tassigny et 337, Rue du Petit Saint Jean (Sections AE258 et AE261) – pas de préemption
- Terrain 39, Avenue de Lattre de Tassigny (Section AE255p) – pas de préemption

~~~~~

Débriefing du débat public du 11 Mars

Très bonne participation des citoyens (160 personnes environ).

À la demande du public, le point sur les éoliennes est abordé en début de réunion et commence par la présentation des résultats pour les 3 questions :

Q1 – D'après vous, au vu du changement climatique, est-il nécessaire de tout mettre en œuvre pour une transition énergétique ?

Q2 – D'après vous, les éoliennes sont-elles une bonne solution pour contribuer à la transition énergétique ?

Q3 – Etes-vous favorable à l'implantation d'éoliennes sur notre commune dans la zone précitée ?

- 8 personnes sur 10 répondent favorablement sur le principe des éoliennes mais ce sont aussi 8 personnes sur 10 qui répondent négativement quand il est question d'une installation éventuelle sur la commune

Au cours du débat qui suit, nous notons qu'aucune personne favorable à l'implantation sur la commune n'a souhaité s'exprimer.

Le débat s'oriente alors vers les solutions alternatives : installation de panneaux photovoltaïques sur le toit de l'Espace 2000, l'atelier technique et pourquoi pas des ombrières sur les parkings.

Philippe CAYEUX affirme que ce dossier est déjà ouvert sur la commune.

.../...

.../...

Après le débat houleux sur les éoliennes, les questions du public abordent le départ prochain du Dr. DARQUIN et donc la problématique de l'accès aux soins.

Inquiétudes et angoisses sont exprimées par les personnes présentes avec parfois une agressivité perceptible envers Madame le Maire.

Celle-ci transmet les réalités des démarches en cours (2 contacts avec des médecins, la téléconsultation, les limites d'un contrat salarié communal...). Elle s'engage à tenir au courant la population de l'évolution de la situation et de faire en sorte, avec le C.C.A.S., de ne laisser personne en difficulté d'accès aux soins.

Pour ce faire, elle affirme qu'il est nécessaire de travailler ce sujet en concertation avec les communes voisines et se dit satisfaite de constater que notre communauté de communes, au travers du CLS (Contrat Local de Santé) s'est engagé dans cette direction à la toute dernière réunion. En complément, il est question de l'installation à Saint-Cyr d'un nouveau cabinet médical avec un seul médecin pour le moment et la recherche d'un second.

~~~~~

### **Vie associative : Organisation du forum début Septembre**

Le Conseil Municipal s'accorde sur le constat que la vie associative de la commune d'AVRILLÉ a besoin d'un regain d'énergie : il est donc décidé d'organiser un forum de présentation des associations en Septembre car c'est à cette période de l'année que les inscriptions ont lieu.

Staicy CHAIGNEAU explique qu'elle a assisté à ce forum l'année de son arrivée sur la commune et affirme que cela l'a amenée à s'investir dans des associations.

De plus, il faut organiser l'accueil des nouveaux arrivants. Françoise FONTENAILLE veut le faire en même temps que le forum puisque cette cérémonie a été annulée les deux dernières années à cause de la situation sanitaire. Jean-Michel BERTIN s'inquiète alors qu'il n'y ait personne aux vœux du Maire, date habituelle de l'accueil des nouveaux arrivants.

Ainsi, le forum et l'accueil des nouveaux arrivants auront lieu le 10 Septembre 2022. Il reste à convenir des horaires du forum en accord avec les associations. L'accueil des nouveaux arrivants se fera à 12h.

~~~~~

Ressources Humaines : départ d'un agent technique (bâtiments)

Le 22 Mars 2022, une réunion des Ressources Humaines a eu lieu pour parler du départ de l'agent technique Laurent REYSSET. Ce dernier prend une disponibilité de 3 ans pour convenance personnelle à partir du 4 Avril. La secrétaire générale a procédé à la publication du poste sur le site du Centre de Gestion et a reçu 4 réponses à ce jour.

~~~~~

### **Questions diverses :**

#### **- Conseil d'École et Politique Familiale**

Création d'un questionnaire : « Enquête sur l'accueil des enfants en centre de loisir ». Pour préparer sa politique familiale de 2023, le Conseil Municipal est d'accord pour donner ce questionnaire à chaque élève des écoles Jean de la Fontaine et Saint Domnin, à destination de leurs parents.

#### **- Feu d'artifice**

Il est question du feu d'artifice qui pourrait être tiré le 14 août, jour du vide grenier cette année. Il reste à décider s'il sera tiré par un artificier ou par le chef du service technique accompagné de deux élus.

Pour la décision, joindre M. Jean-Marc MOREAU (ATCL) et préciser les modalités.

- Demande d'installation d'une « cabane à dons »

La lettre de Suzanne a été lue au Conseil Municipal par le Maire. Il a été décidé qu'une réponse serait faite. En effet, le Conseil est prêt à expérimenter l'installation d'une « cabane à dons » mais les conditions restent à préciser (localisation, type de boîte...). Elle pourrait par exemple être installée sur le Champ de Foire ou sur la pelouse de l'EHPAD et l'entreprise TRIVALIS peut proposer des cabanes à dons.

Cette action pourrait par ailleurs être confiée au Conseil Municipal des Jeunes.

- Proposition Planning bureau de vote pour les présidentielles

| HORAIRES    | ENTREE                                                       | URNE                     | EMARGEMENT         |
|-------------|--------------------------------------------------------------|--------------------------|--------------------|
| 8h à 10h30  | COEURET<br>Jean-Michel<br>(à confirmer)                      | BERTIN<br>Jean-Michel    | BERNARD<br>Freddy  |
| 10h30 à 13h | SIREAU<br>Staicy (pas présente pour le 1 <sup>er</sup> tour) | FONTENAILLE<br>Françoise | POULIT<br>Brigitte |
| 13h à 15h30 | RENAUDEAU<br>Laurence                                        | BOUHIER<br>Aurore        | ROY<br>Damien      |
| 15h30 à 18h | MOREAU<br>Catherine (à confirmer)                            | SABATTIER<br>Valérie     | CAYEUX<br>Philippe |

Présence au dépouillement : Françoise FONTENAILLE, Jean-Michel BERTIN, Aurore BOUHIER, Philippe CAYEUX, Brigitte POULIT, Freddy BERNARD, Laurence RENAUDEAU, Damien ROY.

**Dates :**

- ✚ Formation des élus : Samedi 26 Mars 2022, 9h30 – 17h
- ✚ CCAS : Mardi 29 Mars à 18h30
- ✚ Commission des Finances : 7 Avril à 18h

L'ordre du jour étant épuisé, la séance a été levée à 22h40, et ont signé tous les membres présents

**Séance du 22 Mars 2022 – Récapitulatif des délibérations**

**Délibération N°2022/011 - Convention SyDEV - Effacement de Réseaux Rue du Bois Vilais**

**Délibération N°2022/012 - Convention SyDEV - Effacement de Réseaux Rue des Menhirs**

**Délibération N°2022/013 - Modification du tracé et cession d'une parcelle – chemin de la Chagnolière**

| Émargements – Séance du 22 Mars 2022 |                          |             |
|--------------------------------------|--------------------------|-------------|
| Noms et Prénoms                      | Qualité                  | Signatures  |
| FONTENAILLE Françoise                | Maire                    |             |
| BERTIN Jean-Michel                   | 1 <sup>er</sup> Adjoint  |             |
| BOUHIER Aurore                       | 2 <sup>ème</sup> Adjoint |             |
| CAYEUX Philippe                      | 3 <sup>ème</sup> Adjoint |             |
| POULIT Brigitte                      | Conseillère Municipale   |             |
| LOCATELLI Giulia                     | Conseillère Municipale   | Excusée     |
| SABATTIER Valérie                    | Conseillère Municipale   |             |
| BERNARD Freddy                       | Conseiller Municipal     |             |
| RENAUDEAU Laurence                   | Conseillère Municipale   |             |
| MOREAU Catherine                     | Conseillère Municipale   | Excusée     |
| COEURET Jean-Michel                  | Conseiller Municipal     | Non Excusé  |
| ROY Damien                           | Conseiller Municipal     |             |
| RAVON Tatiana                        | Conseillère Municipale   | Non Excusée |
| CHAIGNEAU Staicy née SIREAU          | Conseillère Municipale   |             |